

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
TOURISTIQUE D'ARJUZANX**



**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'une étude environnementale 4 saisons et d'une étude
hydraulique sur une propriété du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx**

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique d'Arjuzanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat attribué le 19 octobre 2022 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'études préalables à l'aménagement d'une propriété foncière du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx,

VU la proposition de la SATEL en date du 2 décembre 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire** : SARL ETEN Environnement - 49 rue Camille Claudel à SAINT-PAUL-LES-DAX (40990)
 - **Mission confiée** : réalisation d'une étude environnementale 4 saisons comprenant un état des lieux environnemental complet sur 4 saisons, l'identification des différentes compensations à prévoir et une prestation de conseil sur les coefficients de compensation, le type d'espaces et les surfaces à prévoir, et d'une étude hydraulique, comprenant la définition de la filière de gestion des eaux pluviales du projet et l'identification des bassins versants et des différents exutoires naturels et artificiels des EP du projet sur une propriété du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx.
 - **Montant total** : 16 925,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

13 DEC. 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE